

Artaud et les comtes de Lyon, on voit que cette maison, si ancienne, si puissante dans le Lyonnais, maîtresse de Riverie, *de Riviria*; de Dargoire, *de Dalgori*; de Châteuneuf, *de Castro-Novo*, et de tout le pays au loin, avait aussi des droits à des propriétés de Trèves et de Longes, comme le mas (hameau) de Jean de Disimieux, *in manso Joannis Desimeu*; le mas de Griffonnet, *in manso Griffonne*; les bâtiments de Rémillieux, *chavannaria Rimillieu* (1); les deux fermes de Trèves, *duo curtilia della Triveri* (2), et la terre que le Chapitre avait achetée six deniers, à la Pierre-Blanche de Villem de la Bernardière, à *Villelmo Bernardi* (3).

.....

 Mais l'Eglise de Lyon avait la suprématie sur ces domaines. Cet avantage et cet échange lui venaient de l'acte (1173) par lequel le comte de Forez céda à l'Archevêque et au Chapitre toutes ses prétentions sur le comté de Lyon, moyennant 20 mille marcs d'argent.

M. Chambeyron, architecte, d'une ancienne et honorable famille de Rive-de-Gier, qui, le premier, a eu l'heureuse idée de faire une notice sur sa ville natale, dit qu'au XI^e siècle, cette ville n'était qu'un bourg et une viguerie; que Anthelme de Rigaud, descendant des comtes de Forez, doyen de la cathédrale, en 1151 et le 3 des ides de janvier, donna au Chapitre, la moitié de la viguerie acquise par lui des frères de l'abbaye de Saint-Victor, au

(1) Chavanne, sa racine, maison, bâtiment quelconque.

(2) L'abbé Chambeyron dit : probablement Trèves. Lisez : Très-certainement Trèves, village à deux kilomètres de Châteauneuf et Dargoire.

(3) Voir le Glossaire de Ducange.